

Redevances pour une licence d'exclusivité

Référence : Roberts, T. "Fence inventor wins battle for royalties". *The Telegram*, November 30, 2004.

Mots clés : protection; droit d'auteur; redevance.

Contexte :

L'inventeur d'une clôture électrique pour chevaux a eu des démêlés avec son ex-partenaire d'affaires au sujet des redevances que ce dernier devait lui verser.

Problème identifié :

Lorsque l'inventeur a eu l'idée de la clôture électrique à basse tension, lui et sa compagne ont décidé de créer une entreprise afin de commercialiser l'invention. L'inventeur a alors déposé une demande de brevet. Par la suite, le couple a fait la rencontre d'une personne intéressée à devenir propriétaire en parts égales avec eux. Les trois actionnaires ont alors créé deux entreprises, dont une devait se charger exclusivement du marketing et de la vente du produit. L'inventeur a signé avec l'entreprise une licence d'exclusivité pour son invention en échange d'un pourcentage sur les revenus bruts.

Causes du problème :

Toutefois, l'accord ne spécifiait pas quand les paiements des redevances devaient commencer ou être faits. Ce que l'inventeur ne savait pas et qu'il a été surpris d'apprendre par la suite, c'est que son partenaire ne voulait pas payer de redevances avant que la clôture électrique soit entièrement brevetée. Cette façon de faire aurait pu laisser l'inventeur sans aucun paiement si la demande de brevet avait été rejetée.

Objectifs à atteindre :

L'objectif de l'inventeur était de faire révoquer la licence d'exclusivité qu'il avait signée avec l'entreprise et d'obtenir les paiements des redevances dues par que l'entreprise lui devait.

Solution envisagée :

Dans le but d'atteindre son objectif, l'inventeur a porté la cause devant la justice.

Mise en œuvre de la solution :

L'inventeur demandait à la Cour que la licence d'exclusivité soit réfutée puisque l'entreprise n'avait pas respecté l'accord concernant les redevances à être versées. Pour sa part, l'ex-partenaire, devenu entretemps le seul propriétaire de l'entreprise, maintenait qu'il avait toujours envisagé de payer les redevances à l'inventeur seulement lorsque le produit serait breveté.

Résultats atteints :

Le juge a ordonné qu'une firme comptable soit engagée pour revoir les états financiers des deux entreprises afin de déterminer les redevances qui étaient dues à l'inventeur.